



Préparation du comité départemental de suivi sur les rythmes du 24 septembre 2013 : constats de rentrée

Cette préparation est réalisée à partir des contacts pris dans les écoles, les retours d'enquêtes que le SNUipp 17 a envoyé dans les écoles ainsi que des contributions de collègues.

Rythme de l'enfant :

- Le temps en collectivité est allongé pour les élèves qui montrent déjà des signes de fatigue. Les journées sont souvent plus longues et le mercredi matin s'est ajouté (souvent ½ h de plus par jour + 3h00 le mercredi)
- Le nombre d'enfants qui participent aux TAP après l'école est important (98% même en maternelle)
- A certains endroits, ce nombre est accentué par une obligation de venir sous peine d'exclusion pour l'année
- Une différenciation selon l'âge aurait été la bienvenue : la plupart des groupes scolaires ont vu leurs horaires modifiés. L'accueil du matin est plus tôt, la matinée est allongée, ce qui ne convient pas aux enfants d'âge maternelle
- Les enfants sont en permanence en activité, en collectivité, en veille cognitive... Ils n'ont plus de temps pour s'ennuyer, pour rêver, pour jouer... si nécessaire à leur développement.
- Certaines activités en TAP demandent encore de la concentration. (langues ; reportage/journalisme ; informatique / lecture)
- **Les TAP rallongent la journée à l'école mais entraîne une baisse du nombre d'enfants qui restent au centre social après l'école (garderie.) C'est un aussi point positif.**

Conditions d'apprentissage :

- La multiplication des intervenants en maternelle est dramatique pour les PS. Perte totale de repères, situations angoissantes répétées dans la journée, confusion entre les personnels, règles de vie dans la classe mises à mal, etc.
- Dégradation des relations parents/enseignants : dans beaucoup de communes, les sorties après les TAP ne permettent plus la relation entre les familles et les enseignants à la suite de la journée de classe.

En maternelle, cela pourrait avoir des conséquences sur l'intérêt des enfants pour les apprentissages scolaires, souvent lié à l'intérêt de leurs parents.

- Certaines activités sur les TAP proposées aux classes élémentaires sont riches et appréciées de tous, d'autant plus quand les animateurs sont compétents et habitués à gérer des groupes d'élèves (écoles de musique, éduc sportifs, animateurs sociaux-culturels...).
- Hélas, a contrario, certaines mairies n'ont proposé que de la garderie (jeux dans la cour, visionnage de DVD...) surtout en maternelle
- Pire, on peut déjà observer des activités organisées de manière scolaire, parfois même avec des objectifs scolaires (réaliser un livre / apprendre une langue / informatique) Comment alors distinguer le temps de classe des autres temps ?
- Dans la majorité des cas, les enfants n'ont pas le choix des activités. **Par contre ces activités sont adaptées à l'âge des enfants.**
- La durée des TAP (1h00 à 1h30), elle, est parfois inadaptée à l'âge des enfants (20 min en maternelle) et au contenu (soit trop long, soit trop court)
- Un temps de récréation devrait être obligatoire entre les deux types d'activité
- On regrette que, pour des questions de facilité, certaines communes aient décidé de prendre en charge les enfants par classes
- Les lieux d'activité restent parfois (surtout en maternelle) concentrés sur l'école, ce qui ajoute à la confusion dans l'esprit des enfants. Quand les élèves se retrouvent ensemble, dans le même local, qui plus est avec leur ATSEM...
- Des personnes engagées sont dans l'incapacité de gérer un groupe. Face à des enfants « remuants » certains ne trouvent pas d'autre solution que de les exclure de l'activité. Il faut donc, à minima, exiger un BAFA. Une compétence spécifique n'est pas suffisante.
- Les personnels engagés doivent pouvoir fournir un extrait de casier judiciaire. Est-ce le cas ?

En conclusion de notre enquête, à la quasi-unanimité, il faut aussi noter que les enseignants ne constatent, à ce moment de l'année, aucune amélioration dans les capacités des élèves à entrer dans les apprentissages. Mais nous ne sommes qu'en septembre...

Conditions de vie familiales :

- La pause familiale que constituait le mardi soir est remplacée par une soirée ordinaire, avec les leçons à apprendre donc plus de travail hebdomadaire
- Des parents avaient mis en place une organisation permettant aux enfants de se détendre le mercredi matin. Cette pause hebdomadaire était très appréciée, surtout en maternelle. Elle a disparu.
- Certaines familles n'emmènent pas leurs enfants le mercredi matin car ils sont fatigués

- Certaines écoles ont des horaires différents chaque jour. Cela entraîne des oubliés, retards, dysfonctionnements pour emmener ou venir chercher les enfants à l'école
- Une confusion entre tous les intervenants accentuée par des affichages APE sur les murs des classes... On constate un manque d'information de la part des mairies : il faut envisager des réunions d'information et la présentation des intervenants aux familles.
- Le financement par les familles n'est pas acceptable.
- Les sommes demandées (quand les APE sont payantes) vont de 1 à 90 euros exception faîtes d'une commune qui demande 220 euros pour les élèves habitant hors commune.

Conditions de travail des personnels de l'éducation nationale :

- **Pour plus de 95 % d'entre eux ils sont déçus ou opposés à ces nouveaux rythmes.**
- En maternelle, le stress des enfants à l'issue de la classe et leur énervement constaté en cette rentrée rendent plus difficile la gestion de la classe.
- Certains collègues de PS n'ont pas supporté qu'on impose aux petits de changer encore de personne de référence et sont restés sur leur temps libre auprès de leurs élèves toute la semaine... Ceci aurait dû être anticipé et devrait constituer un élément essentiel du fonctionnement des TAP en maternelle. Ce temps pourrait-il être compté en APC ?
- L'absence de contact avec les familles, en maternelle, oblige à informer par écrit des événements importants, urgents ou personnels de la classe...
- Des familles se plaignent aux enseignants des activités en TAP ; on demande aux enseignants de transmettre les informations sur les TAP...
- Le manque de disponibilité des ATSEM, quand elle s'occupent des APE, oblige l'enseignant de maternelle à prendre certaines tâches matérielles supplémentaires en charge, dégradant encore les conditions d'enseignement. Les emplois du temps des classes ont dû tenir compte d'abord des contraintes matérielles et des disponibilités des ATSEM qui sont obligées de caler des temps de ménage collectif sur les temps de classe.
- Le matériel scolaire (de sport, ou les objets roulants en maternelle) est utilisé pour les TAP dans certaines communes. Il faudra veiller à ce que ce matériel soit remis en place après chaque utilisation.
- L'utilisation des locaux empêche certains collègues de ranger leur classe, faire les affichages... Le bruit est aussi dénoncé.
- De plus on constate déjà que les classes en plus d'être utilisées pour les TAP deviennent le lieu d'affichage de ce qui a été réalisé avec les animateurs. Sans vouloir « sacrifier » le lieu classe, la confusion dans l'esprit de jeunes enfants nous inquiète. L'enseignant doit retrouver sa classe dans l'état où il l'a laissée.

- L'utilisation de la salle de motricité risque d'empêcher les équipes de monter des structures motrices pour la semaine.
- Difficultés pour placer les temps d'APC : soit on enlève les enfants de leurs activités en TAP (ce qui pose problème par rapport à l'activité engagée), soit sur la pause méridienne (mais cela ajoute encore une activité dans la journée).
- Certaines familles refuseront les APC car ils se sont engagés à de l'assiduité pour l'APE (demande de la mairie)
- Quand la durée des APC (1/2 h) ne correspond pas à celle des APE (1h00) : que faire des élèves sur le temps de battement ?
- Direction d'école : travail encore alourdi (coordination, gestion des ATSEM et de leur emploi du temps, communication auprès des familles, etc.)
- RASED : Une complication supplémentaire dans l'organisation entre les écoles qui ont des horaires différents.
- Frais supplémentaires engendrés par la demi-journée en plus : pas de compensation !

Conditions de travail des personnels ATSEM :

- Dans les écoles maternelles, nous dénonçons l'emploi des ATSEM non volontaires ! Beaucoup trop de temps en présence des enfants et des demandes en dehors de leurs compétences.
- Aucun temps pour souffler entre les différentes missions qu'on leur demande de remplir.
- Difficulté à devoir improviser des activités différentes de celles de la classe sans aucune formation préalable + difficultés pour certaines à comprendre l'enjeu de ce dernier point : elles ne deviennent pas enseignantes en ayant la responsabilité du groupe classe et ce n'est surtout pas ce qu'on leur demande.
- Elles ont, de fait, des relations à gérer avec les familles à l'issue des TAP quand ils ont lieu le soir : aucune formation pour cela.
- Aucun temps pour continuer de travailler avec l'enseignante (des échanges avaient lieu pendant le ménage)
- Des activités leurs sont imposées par les municipalités sans tenir compte de leurs compétences.
- Certaines mairies leur ont ajouté la surveillance des élèves le mercredi midi (pour attendre les parents)
- Le temps de ménage dans les classes est amputé alors que la tâche est plus lourde : plus de salles à nettoyer. Elles ne se satisfont pas de l'état de propreté des classes (conscience professionnelle)

- Un stress apparaît, dans plusieurs écoles, relatif à cette nouvelle demande ou à la surcharge de travail. Cet état a des conséquences sur leur réactivité dans la journée.

Limites déjà observables :

- Les écoles maternelles semblent les « laissés pour compte », les municipalités accentuant leurs efforts sur la prise en charge des élémentaires
- **Sécurité des enfants mise à mal :**
 - Etant donné la hausse du taux d'encadrement
 - Le nombre de personnes circulant dans l'école à l'heure des TAP entraîne une baisse de la sécurité : enfants oubliés dans les toilettes, perdus dans les groupes... à quand les fugues ???
 - Des enfants exclus par les intervenants
 - Des petits perdus dans les locaux
 - Les portes de l'école ouvertes pendant les APE (demande institutionnelle pour permettre aux parents de venir chercher leur enfant pendant les TAP) Que dit la législation ?
- Les finances des municipalités ne leur permettent pas d'employer du personnel supplémentaire pour le ménage dans les écoles maternelles
- Les horaires de certaines écoles ont été imposés par les transports scolaires, notamment en RPI... le sentiment général est que ces conseils d'école n'ont pas vraiment eu leur mot à dire et que le bien-être des élèves n'a pas été pris en compte dans cette affaire.
- Souvent, le lien entre le PEDT et le projet d'école n'est pas antérieur à la mise en place. Donc la réflexion collective n'a pas eu lieu et le projet de coéducation n'a pas pu être développé.
- Cette co-éducation, de fait, demanderait beaucoup de temps de concertation entre les animateurs et les enseignants : c'est impossible !
- L'emploi des bénévoles est délicat. Il faut une convention avec un engagement moral pour éviter la « fuite ».